



# Compte rendu du CSE du réseau France 3 18 et 19 septembre 2024



## Cachez-moi donc ces élus que je ne saurais voir...

---

Cette réunion ordinaire de septembre se déroule alors qu'une réunion extraordinaire a été suspendue la semaine précédente, faute de documents précis et loyaux.

Au bout de deux mandats de CSE, les élus ne tolèrent plus la désinvolture voire l'obstruction systématique de la direction. En ouverture de la réunion, ils ont adopté une [déclaration intersyndicale commune](#).

Au cours de la réunion, la direction a par ailleurs annoncé qu'elle allait contester en justice le règlement intérieur du CSE, 8 mois après son adoption par les élus. Pourtant, ce règlement intérieur est le fruit d'un long travail avec une avocate, de multiples réunions bilatérales avec la direction en amont de son adoption, afin d'éviter justement d'avoir à saisir le juge. Mais apparemment, la direction a dans le nez plusieurs dispositions qui ne font pourtant que préciser les accords ou mettre noir sur blanc un certain nombre d'usages ou d'engagements pris par les différents dirigeants depuis 2018. Elle souhaite en particulier réduire à néant le rôle du référent harcèlement du CSE, afin de pouvoir continuer à gérer ces questions de manière unilatérale et faire sa tambouille en toute opacité comme elle en a pris l'habitude. La direction prouve un peu plus ici qu'elle ne souhaite pas du tout améliorer l'état des relations sociales dans le réseau régional et dans l'entreprise. En conséquence les élus ont mandaté le secrétaire et un avocat pour défendre les intérêts du CSE en justice.

Les élus rappellent que jusqu'à décision de justice, le règlement intérieur s'applique. Ils invitent les salariés à saisir directement la référente harcèlement du CSE, Rabéa CHAKIR-TREBOSC, plutôt que la direction, s'ils veulent voir leurs droits respectés.

## Notre avenir se lit dans les lignes du schéma directeur immobilier

---

Les élus ont enfin pris connaissance du schéma directeur immobilier de l'entreprise. Un document qu'ils réclament depuis plus de 10 ans.

C'est le document qui fixe les grandes orientations immobilières pour le moyen et le long terme. Il résulte d'une part d'un état des lieux du patrimoine (état des bâtiments, qualités énergétiques, surfaces, localisation, etc.), d'autre part des grandes priorités qui ont été définies par la direction pour le futur.

France Télévisions possède un patrimoine immobilier important en région : sur les 22 antennes régionales, seule la station de Poitiers est en location.

Suivant l'état du patrimoine, la direction immobilière a prévu plusieurs types de projets : simple rénovation thermique, rénovation lourde, reconstruction sur le même site, relocalisation (soit une nouvelle construction, soit une location).

Les stations de Rouen et de Poitiers sont neuves et ne nécessiteront pas de gros travaux. Orléans, pour sa part, a fait l'objet d'une restructuration lourde.

Pour les autres sites, des chantiers sont censés s'étaler jusqu'en 2032, en fonction cependant des possibilités financières d'investissement, car les sommes nécessaires sont colossales. A titre d'exemple, le projet de nouvelle station à Nice est estimé à 20 M€, le projet à date pour Bordeaux frôle les 40 M€. Le directeur de l'immobilier, Olivier Guyon-Sangnier estime qu'il sera en particulier très difficile d'atteindre les objectifs légaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2040.

Hormis les deux stations citées, les projets prioritaires sont Lyon (reconstruction d'un bâtiment plus petit sur le site et vente du reste du terrain), Strasbourg (idem) et à plus long terme Marseille (relocalisation). Les autres sites doivent faire l'objet de rénovations thermiques, voire d'extensions pour accueillir France Bleu.

A ce propos, les deux entreprises ont exploré la plupart des possibilités de rapprochements immobiliers entre les deux réseaux régionaux : 8 projets sont déjà actés voire entamés ou déjà réalisés : Annecy, Arras, Châteauroux, Le Havre, Pau, Rennes, Toulon et Vesoul.

D'autres ont d'ores et déjà été identifiés comme non faisables à moyen terme : Besançon, Bourges, Caen, la Rochelle, le Mans, Lille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Etienne et Tours.

Il y a ensuite des opérations qualifiées de structurantes (Lyon, Marseille, Amiens...), d'autres qualifiées de simples (Quimper, Laval, Mulhouse, Brest, Brive... en général des BIP ou des locales).

Ce schéma directeur s'accompagne d'un schéma fonctionnel, c'est-à-dire le moule sur lequel seront construites ou aménagées les futures stations. On est clairement dans une logique de rationalisation financière : des bureaux partagés (le fameux « Quartier d'équipe » inventé avec les réaménagements parisiens du projet Campus), pas de places de stationnement pour les véhicules personnels, la suppression des cantines là où elles existent, remplacées par un espace de « restauration alternative » (comprenez : des frigos connectés pour la livraison de plats ou des micro-ondes pour réchauffer votre gamelle). Et pour faire RSE (responsabilité sociale et environnementale), une salle de sport avec vestiaire et douche et des « espaces de mobilité douce » pour les trottinettes et vélos.

On notera que pour la partie RSE, la station de Rennes, en cours de réaménagement pour accueillir France Bleu et devenir la « Maison de l'audiovisuel public », peut aller se brosser. Pas de salle de sport (ce n'est pas faute de l'avoir demandée), pas même de cafétéria, aucun lieu de convivialité et un garage à vélo renvoyé aux calendes grecques alors que, pourtant, il s'agit du moyen de déplacement de nombreux salariés de la station. Entre les discours et la réalité, le fossé est parfois abyssal.

Côté process, les aménagements sont très précisément calibrés, sans que ça n'ait jamais été discuté avec le moindre opérationnel. Il s'agit, là encore, du jus de crâne des ingénieurs et cadres techniques de la direction des technologies et des IMG. Au menu : un seul plateau tri-axes de 250 à 300 m<sup>2</sup> par station, une régie de diffusion de fabrication de 100 m<sup>2</sup>, 8 à 12 salles de montage, etc.

Une fois de plus, les élus ont réclamé que les salariés, « les sachants », soient associés dès l'origine des projets, afin de pouvoir exprimer leurs besoins opérationnels. Et que les projets soient conduits avec plus de multidisciplinarité. Actuellement, chacun est dans son silo.

Olivier Guyon-Sangnier, le directeur de l'immobilier, semble avoir fait évoluer sa posture et se dit prêt à travailler sur le sujet. Il propose également un point trimestriel en CSE sur l'immobilier.

Les élus réclament également un véritable bond en avant sur l'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprise.

A l'occasion des débats, les élus ont appris que la direction étudiait la possibilité de construire un studio bi-média (commun à France 3 et à France Bleu) dans la station de Rennes. Là encore, il s'agit d'une démarche complètement opaque, contraire à ce qui a été présenté aux élus, et qui n'associe pas les salariés. Il est vraiment temps de changer de méthode !

## Chargés d'édition numérique : une évolution aux forceps

---

Après 4 ans de négos, d'ateliers de travail puis de nouveau de négos, un accord a finalement été signé pour faire évoluer la fiche de poste des chargé-e-s d'édition numérique et leur rattachement.

Principales évolutions : l'ajout de la notion de référencement dans leurs activités, qui se font « sous l'autorité d'un responsable éditorial ».

Désormais, ils seront rattachés hiérarchiquement aux coordinateurs numériques régionaux et non plus aux délégués antennes et contenus.

Par ailleurs, il est prévu qu'un certain nombre d'entre eux puisse évoluer vers la fonction de chef de projet numérique (groupe 8, versus groupe 7 pour les CEN) qui existait déjà dans l'accord collectif, sans qu'on sache à ce stade sur quels critères et pour quoi faire. La direction affirme que ce travail reste à faire.

Tout juste Delphine Vialanet, la nouvelle directrice du numérique en région, évoque-t-elle comme piste de mission pour les futurs chefs de projet numériques, un travail d'encadrement et de coordination d'autres chargés d'édition numérique mais on ne sait pas s'ils seront en plus de ces derniers ou s'ils sont censés assumer les deux fonctions en même temps.

Alors que les élus avaient préconisé un doublement du nombre de CEN, afin qu'ils soient deux par antenne (soit 46), la direction se fixe fort modestement pour objectif d'augmenter leur nombre qui devrait passer en 2025 de 29 à 32, soit seulement 3 de plus. Par ailleurs, elle souffle le chaud et le froid en affirmant qu'il n'y a pas de budget pour créer des postes de chargés d'édition numérique. En fait, la direction table sur des reconversions d'autres métiers et des transferts de postes. Actuellement, 4 personnes sont en formation (monteur, assistante d'émission, documentaliste et chargée de gestion administrative), leur jury de validation aura lieu le 26 septembre. D'autres personnes qui pratiquent actuellement l'édition numérique à travers une UCC devraient suivre d'ici la fin de l'année.

On note par ailleurs qu'il y a 15 alternants dans le métier, la direction met en avant le fait qu'ils apportent à l'entreprise ce qu'ils ont appris à l'école et qu'on les forme à nos besoins, mais s'il n'y a pas de créations de postes à l'arrivée, on comprend que ça n'aura servi qu'à avoir une main d'œuvre moins chère, en nombre.

## Égalité hommes/femmes : Long is The Road...

---

Un bilan en demi-teinte pour le bilan de l'égalité hommes/femmes. En 2023 le réseau régional (hors Fabrique et hors fonctions support) comptait 44,9 % de femmes. Une faible progression de 0,3% qui laisse le Réseau loin derrière le reste de l'entreprise (46,6 %).

Les bons élèves du Réseau : France 3 Paris Ile-de-France (50,5 %) et France 3 Bretagne (parité parfaite). Les mauvais : la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté (38,7 %).

Les élus ont dénoncé le fait qu'ils n'avaient aucune visibilité sur la Fabrique et les fonctions supports.

Voir les détails dans le [compte-rendu de la commission égalité professionnelle](#).

## Handicap : un bilan mais peu d'analyses

---

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à France Télévisions est de 7,72 %. Le taux n'est plus calculé par région, par ex-pôle ou pour le Réseau.

L'entreprise compte 558 travailleurs handicapés, dont 244 dans le réseau régional hors Corse, soit 44 %.

Dans le Réseau, le nombre de travailleurs handicapés a augmenté de 24 personnes, alors que les effectifs sont en baisse, ce qui interroge. Cette évolution est-elle imputable au travail ? Les données du bilan ne permettent pas de le dire, mais on peut s'interroger sur les conditions de maintien en bonne santé au sein de l'entreprise, dans un contexte de productivité accrue et de conditions de travail dégradées. Aujourd'hui, près d'un salarié sur 10 a une reconnaissance de handicap dans le Réseau.

Voir les détails dans le [compte-rendu de la commission handicap](#).

Les élus demandent qu'un bilan handicap soit présenté sur le périmètre de chaque instance de proximité et qu'un référent handicap soit désigné par chaque IP, conformément au règlement intérieur du CSE. Ces référents seront désignés lors du CSE du mois d'octobre.

## Vie du CSE

---

### Représentants de proximité

**Pays de la Loire.** Les élus ont désigné Pierre-Erik CALLY, RP titulaire. Il était auparavant suppléant. Christophe AMOURIAUX a souhaité devenir suppléant, alors qu'il était titulaire.

**Midi-Pyrénées.** Carine CONTRAIRES a été désignée RP suppléante, en remplacement de Delphine COLLIN.

**Poitou-Charentes.** Frédéric CARTAUD devient RP suppléant en remplacement de Thierry CORMERAIS.

**Provence-Alpes.** Nathalie DEUMIER a été élue RP titulaire, en remplacement de Marc CIVALLERO qui part à la retraite. Laetitia PATRIS DE BREUIL a été élue RP suppléante.

## Commission des ASC du Réseau

Juliette ROCHÉ a été élue présidente de la commission ASC du Réseau, en remplacement de Nancy GRESSIER.

## Commission des marchés

Claude FALLAS a été élue vice-présidente de la commission des marchés. Par ailleurs, Olivier MELINAND devient membre de la commission en remplacement de Pascal DUQUENNE.

## A venir

---

Prochain CSE :

Prochain CSE : 16 et 17 octobre  
Reprise du CSE extraordinaire  
sur les programmes (suspendu par les élus) : 15 octobre.

Paris, le 24 septembre 2024

### Vos élus au CSE



#### ▶ Titulaires :

Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand).

#### ▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

#### ▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Ile de France).